

vinces pourrait subsister comme état indépendant, s'il était constitué et reconnu comme tel par les états voisins. Il existe en Allemagne une foule de petites principautés enclavées dans de puissans royaumes, sans gêne réciproque quant à l'indépendance de la souveraineté.

A-t-il entendu insinuer que le Luxembourg, sous le rapport de sa valeur territoriale était une annexe nécessaire dont la Belgique ne pouvait se passer, sous le point de vue industriel ou mercantile? Pas davantage; le Luxembourg, comme chacun le sait, n'a rien à fournir à la riche et productive Belgique, et celle-ci, au contraire, lui fournit presque tout; elle l'épuise, elle l'inonde de ses commis-voyageurs qui vont, jusques dans les moindres hameaux, débiter même dix livres de sucre ou de café, si la pratique ne fait pas la commande plus forte. Le Luxembourg a tout à recevoir de la Belgique et n'a rien à lui donner.

Quel est donc le sens de l'arcane prophétique si magistralement lancé, un beau jour, du haut de la tribune de Bruxelles, par maître Lebeau dont, par parenthèse, la langue, si dorée alors, est aujourd'hui paralysée? Le voici :

Lorsqu'après les premiers orages de 1830, les grenouilles choisissant un roi, eurent jeté leur dévolu sur le soliveau, il fallait, coûte que coûte, forcer l'assentiment général. Une des plus grosses têtes, dominant le marais de toute sa hauteur, leur cria qu'elles n'auraient pas la dette, et qu'elles auraient le Luxembourg en entier. C'était un appas succulent, une amorce magnifique; il y avait, dans le nombre des intéressés plusieurs puissances votantes dont les antécédens exigeaient des assurances contre le retour des Nassau, et dont la peau courait grand risque si les événemens les eussent replacés sous le sceptre de celui qu'elles avaient trahi naguères. Maître Lebeau savait bien que Jupiter était là haut; il était sous la main du dieu; le dieu le pressait de toutes parts; seulement, la pensée de maître Lebeau resta ce que nous nommons vulgairement une arrière-pensée, dont la traduction ne lui était pas difficile, mais qu'il n'était pas dans son intérêt de donner. C'était et c'est sans doute encore, un malin jésuite que le gouverneur actuel de la province de ?

Le Luxembourg, (c'est ce qu'il pensait et ne voulait pas dire) a été créé, très-assurément, pour être un satellite, mieux que cela, une annexe, soit même, une partie intégrante de la Belgique; telle a été, en 1814, la volonté de l'Europe victorieuse, en formant le royaume des Pays-Bas. Or, quelle a été l'origine de la création de ce royaume? C'est une question à laquelle répondent, d'une part, la France à laquelle un boulevard devait être opposé; de l'autre, l'Allemagne et spécialement la Prusse, à laquelle une garantie et un appui devenaient indispensables. Ce but a été atteint merveilleusement, puisque le Luxembourg, en ajoutant, d'un côté à la grandeur et à la consistance de la Belgique, renforçait l'Allemagne de l'autre côté, par une combinaison adroite, en associant la forteresse avec le pays tout entier, au système de défense de l'Allemagne. La forteresse est venue se joindre aux places de guerre appartenant à la confédération.

D'après cela, ou il faut que le Luxembourg reste à la Belgique, ou il faut que l'aménagement territorial européen fondé et sanctionné par les traités de 1814 et 1815, soit bouleversé, et, dans ce bouleversement, les rapports politiques de toute l'Europe sont compromis. Il n'y a donc pas de milieu, ou nous ne subsisterons pas comme nouvel état révolutionnaire, ou l'Allemagne, principale partie intéressée, renoncera à ses droits et nous concédera le Luxembourg, dont la grande place de guerre nous convient par dessus tout.

Si nous n'avons que la Belgique, nous sommes en hostilité devant les puissances germaniques, parce qu'elles n'ont plus de barrière en avant de la France; si nous avons la Belgique, sans le Luxembourg, nous sommes à découvert à l'est de nos frontières et nous avons notre ennemi constamment à nos portes, l'arme au bras; si nous avons le Luxembourg, nous sommes sauvés, la révolution et nous; nous demanderons à la confédération germanique de nous admettre dans son sein; elle nous y admettra; nous serons, de ce côté-ci, bons Belges; nous serons, de ce côté-là, bons Allemands; nous aurons deux beaux fleurons à notre couronne.

C'est ainsi que le grand sycophante, par une combinaison macabre, se forgeait à lui-même, un thème tout confit en séductions, et s'illusionnait de son mieux. Mais il ne lui convenait pas, et pour cause, de développer les principes de son raisonnement intime. Il lui fallait de grands mouvemens, des éjaculations oratoires.

Il a donc eu le front de proclamer l'espoir de voir un beau jour Léopold siéger à Bruxelles, ayant en tête la couronne ducal du Luxembourg. Mais ce même homme qui, par sa parole audacieuse non moins qu'insensée, entraînait alors une assemblée fanatisée, connaissait bien la vérité; seulement, il lui convenait, comme à bien d'autres, de ne pas la dire. Il la connaissait, car sa vue était

perçante et il ne pouvait pas lui avoir échappé que ce qui oppressait sa conscience avait aussi pesé sur la conscience du gouvernement provisoire qui s'était établi à Bruxelles, après les journées de septembre 1830? Or, après ces journées, la conférence de Londres avait déclaré le grand-duché en dehors du royaume des Pays-Bas, et c'est alors que ledit gouvernement provisoire, s'étant jeté aux genoux de ladite conférence, la supplia très-humblement de recevoir, avec bonté, la pétition suivante, sous forme d'observation: « Le gouvernement provisoire de la Belgique doit à LA BONNE FOI d'observer qu'il entend par cette ligne (celle qui existait avant le traité de Paris du 30 mai 1814), les limites qui, conformément à l'article 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparent les provinces septentrionales des provinces méridionales du pays, y compris toute la rive gauche de l'Escaut. »

Le gouvernement provisoire aurait-il bien été assez hardi pour dire, y compris le grand-duché de Luxembourg? Il ne l'eût certes pas osé, car il savait quelles bornes avait tracé devant lui le traité de Londres.

Conclusion. Sans le Luxembourg, Léopold ne régnera pas en Belgique, mais la Belgique n'aura pas le Luxembourg ou bien elle aura l'Allemagne toute entière.

— On lit dans le *Handelsblad* du 11 : Un de nos correspondans de La Haye nous mande la nouvelle suivante :

« J'ai reçu de nouveau la confirmation de ce qui vous a déjà été annoncé de Londres et de La Haye que les cinq puissances formant la conférence de Londres ont fait connaître unanimement à notre cabinet leur volonté de signer avec notre roi le traité des 24 articles, sans un seul changement. Cette décision n'a pas été prise comme l'ont dit à tort plusieurs journaux, par acte ou protocole de la conférence, qui n'est pas réunie, mais chacune des puissances a séparément fait connaître au cabinet hollandais ses intentions à cet égard. Au reste il est naturel qu'on retarde les choses le plus long-tems possible pour qu'auparavant la Belgique se calme et qu'on ne soit forcé à donner une deuxième représentation de la prise de la citadelle.

» Je le répète: dans le traité conclu entre la Belgique et la conférence on ne peut changer un seul mot. L'exécution complète du traité ne pourra au reste avoir lieu, comme je vous l'ai écrit, que lorsqu'un arrangement aura été conclu entre la Hollande et la Belgique, comme le porte l'art. 24 de ce traité. »

Le *Journal de La Haye* ajoute, d'après une correspondance de Francfort, le 5 juin, que quatre des cinq puissances (la Russie n'y étant pas représentée) doivent avoir notifié également à Bruxelles leur intention de s'en tenir aux 24 articles; mais que les négociations relatives à l'indemnité pour la cession de la partie du Luxembourg ne semblent pas encore assez avancées pour que la conférence puisse déjà reprendre ses travaux dans le courant de ce mois.

— Le 7 juin a eu lieu l'assemblée ordinaire annuelle du conseil de la Société de commerce des Pays-Bas. M. le président van der Houwen a présenté le rapport sur la situation de la société. La crise commerciale de l'Amérique ne lui a pas fait subir des pertes considérables. Ses envois à Java ont consisté en espèces, cotons, toiles et en objets pour le service du gouvernement colonial. En 1837 la société a exposé en vente 662,453 balles et 200 barils de café; 117,556 kranjangs et canastres, 1453 caisses et 1150 nattes et balles de sucre; 2893 caisses d'indigo et une quantité considérable d'épicerie; 28,047 saumons d'étain, ainsi que du curcuma et du thé de Java. Tout cela s'est placé facilement. La culture des produits du sol javanais continue à être en voie de progrès, et on a la preuve que l'indigo de Java peut rivaliser avec celui du Bengale. La culture de la canelle promet beaucoup et on attend de la cochenille en 1838. La qualité du tabac laisse encore quelque chose à désirer; la culture du thé est prospère. On en a importé en 1837 environ 6000 livres. L'article soie n'a pas encore répondu aux soins et aux dépenses qui y ont été consacrés; 41,176 pièces de cuirs importés ont été vendus avec perte, de même que les saumons d'étain. On continue de jouir à Java de la plus grande tranquillité. La factorerie de Batavia est aussi dans une voie de progrès; ses relations avec la Chine sont animées, mais ses opérations n'ont pas été très-heureuses. L'octroi de la banque de Java a été renouvelé pour dix ans et un dividende de 32 pour cent ou florins 160 par action, a été réparti pour son 9^e exercice. En 1837 la société a affrété 127 navires, mesurant 36,335 lasts. Il n'y a eu que deux sinistres. La société employe aujourd'hui 146 bords avec un tonnage de 50,000 lasts.

DU NOUVEL APPAREIL DE CHAUFFAGE ANGLAIS.

Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de cet appareil, dont l'importation en Belgique est un fait consommé depuis quelques semaines (on en mettra en vente, dit-on, au mois de septembre prochain). Tout ce qui concerne cette invention est digne